



Mission régionale d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire

## Relevé de décisions de la réunion du 3 avril 2020

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Centre Val-de Loire s'est réunie en visioconférence le 3 avril 2020 en présence de :

- M. Christian LE COZ, membre permanent titulaire, président ;
- Mme Caroline SERGENT, membre associé suppléant ;
- M. Philippe de GUIBERT, membre permanent titulaire ;
- M. Pierre NOUALHAGUET, invitation permanente, chargé de mission MRAe à la MIGT Paris.

La réunion s'est déroulée en présence de M. Mathieu SANTUNE, chef de la mission d'appui à l'autorité environnementale (MAAE) de la DREAL Centre-Val de Loire.

La séance a été ouverte à 9h30. Les débats ont ensuite porté sur les points suivants :

### **I. Plans-programmes, validation, après examen en séance, des projets de décisions au cas par cas suivants :**

La décision de non soumission à évaluation environnementale a été adoptée à l'unanimité des membres délibérants pour le dossier suivant :

- Actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées de Corbeilles (45)

### **II. Plans-programmes, validation, après examen en séance, des projets d'avis suivants :**

Après échanges et ajustements, l'avis suivant a été adopté à l'unanimité des membres délibérants :

- Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Cloyes-sur-le-Loir (28)

### **III. Plans-programmes, avis tacites sur les dossiers soumis à évaluation environnementale suivants :**

- Néant

### **IV. Projets, validation, après examen en séance, des projets d'avis suivants :**

- Néant

### **V. Validation, après examen en séance, des projets d'arbitrage sur les avis tacite/explicite :**

- Néant

### **VI. Décision de délégation de compétence :**

- Néant

## **VII. Organisation du travail – Coordination des dossiers**

Les membres de la MRAe Centre-Val de Loire échangent sur les reports d'échéances introduits par l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période (cas des délégations, des tacites...). Le programme d'examen des dossiers par la MRAe Centre-Val de Loire va être modifié par la mise en application des dispositions de l'ordonnance précitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Le Président de la MRAe Centre Val de Loire



Christian LE COZ